

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/92

11 novembre 2001

(01-5662)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Quatrième session

Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: français

TUNISIE

Déclaration de S.E. M. Tahar Sioud Ministre du commerce

Je suis particulièrement heureux de voir la splendide ville de Doha accueillir les travaux de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale, éloquent témoignage de l'intégration croissante du monde arabe dans la dynamique économique internationale.

Je voudrais à cette occasion présenter mes vifs remerciements aux autorités qataries pour l'accueil chaleureux et mes félicitations pour la bonne organisation de nos travaux.

Notre rencontre se tient dans un contexte particulièrement délicat des relations internationales; elle constitue un événement majeur pour toutes les nations convaincues de l'importance du dialogue et de la concertation en vue de prendre, en commun, les actions à même d'assurer un avenir meilleur pour tous les pays et tous les peuples.

La gestion de la mondialisation sur la base de règles équitables et un engagement plus consistant de la communauté internationale en faveur du développement procèdent de cette vision de la responsabilité commune.

Les décisions que nous prendrons aux termes de nos travaux doivent refléter fidèlement les préoccupations des pays en développement et apporter les solutions appropriées aux difficultés qu'ils rencontrent.

Dans ce sens, il est nécessaire d'assurer l'adaptation des dispositions concernant les pays en développement, tous les pays en développement, à leurs capacités effectives de les mettre en place et à leurs démarches pour réaliser le développement de leurs économies.

La concrétisation des engagements souscrits est également un axe fondamental de la mise en œuvre et une garantie du respect du principe de l'équilibre des droits et obligations.

Le traitement spécial et différencié demeure un principe fondamental du système commercial multilatéral, mais ses règles doivent être renforcées avec un contenu plus opérationnel répondant aux aspirations des pays concernés vers une participation de plus en plus accrue aux flux commerciaux internationaux.

Je suis heureux de constater que l'Union européenne a placé la question du développement au cœur des prochaines négociations.

Par ailleurs, plusieurs pays sont en train de négocier leur accession à l'OMC ou se proposent de le faire. Tout en assurant ces pays de notre soutien, nous invitons tous les partenaires à faciliter leur accession et à s'abstenir de formuler des demandes et d'exiger des conditions excessives ou

onéreuses pour les pays en développement. Le processus d'accession devrait être transparent, structuré et accéléré.

À ce propos je voudrais adresser à la Chine mes chaleureuses félicitations pour la signature, hier, du Protocole de son accession à l'OMC.

La Tunisie est déterminée à contribuer au succès de la Conférence de Doha et à aider à l'émergence d'un consensus sur les questions soulevées par les pays Membres.

Les intérêts de mon pays rencontrent parfaitement les demandes et préoccupations formulées par le groupe africain et les pays en développement.

En relation avec les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre, le programme de négociations qui sera arrêté doit permettre à la totalité des pays en développement de s'assurer un meilleur accès aux marchés des pays développés notamment pour les biens et services représentant un intérêt particulier à l'exportation.

Le calendrier des négociations doit être compatible avec les possibilités réelles des PED. Le contenu du programme se doit d'être compatible avec l'état d'avancement des travaux engagés dans les différentes structures de l'OMC.

Les négociations dans les domaines de l'agriculture et des services devraient, elles aussi, répondre aux aspirations de tous dans le respect des dispositions des accords et décisions déjà adoptés.

La question relative au domaine de la santé revêt une importance toute particulière. Les problèmes sont cruciaux et concernent l'accessibilité aux médicaments. Tous les pays en développement sont concernés et non seulement une zone géographique bien déterminée.

Je ne voudrais pas manquer cette occasion pour insister aussi sur d'autres questions d'intérêt pour mon pays, comme la cohérence dans l'élaboration des politiques économiques mondiales et la question de la dette que la Tunisie avait, déjà, soulevée à l'occasion de sa présidence du groupe africain en 1994. Il en est de même pour la question de transfert des technologies dont les technologies de la communication et de l'information.

Le monde a connu des mutations économiques profondes dont les manifestations sont clairement perceptibles par tout un chacun.

Parallèlement au développement, sans précédent, de l'activité économique au niveau planétaire ayant entraîné incontestablement une amélioration du niveau de vie de l'homme, des prémices négatives sont apparues.

De nombreuses régions dans le monde connaissent des situations dramatiques en raison de l'aggravation de la pauvreté, l'accroissement du chômage et l'élargissement du fossé qui sépare les riches et les pauvres dans ce monde.

La Tunisie est fermement convaincue que le progrès humain est un tout. Il ne peut se réaliser dans le cas où l'équilibre est rompu, où les écarts s'approfondissent entre le Nord et le Sud sous l'effet d'un développement à deux vitesses avec le maintien de régions entières en marge de la marche de l'humanité.

Un système commercial multilatéral basé sur des règles en tant qu'instrument de développement économique doit faciliter l'intégration des pays du Sud et contribuer à l'élimination de la pauvreté.

Pauvreté que le Président Ben Ali a essayé d'éradiquer dans son pays mais œuvre aussi pour son éradication dans le monde en lançant un appel pour la mise en place du fonds mondial de solidarité, qui servirait de mécanisme pour la consécration de l'entraide et de la solidarité entre les peuples.

Un tel fonds constituerait un moyen capable d'atténuer l'acuité de certains effets de la mondialisation autant qu'un instrument permettant l'ancrage des principes du développement solidaire.

Mon pays a toujours mis en exergue les vertus du dialogue et les qualités de la concertation mutuelle. La contribution effective de tous les pays Membres à l'élaboration des règles du système commercial multilatéral procède de cette même démarche.

Nous sommes avant tout déterminés à œuvrer pour le renforcement du consensus, règle fondamentale de l'action de l'OMC. Elle doit continuer à régir nos travaux actuels et les travaux futurs dans le cadre du programme de travail que nous aurons à entreprendre après Doha.

La coopération étroite de tous les pays développés et en développement est nécessaire pour la réussite de notre action commune et le renforcement du rôle du commerce en tant que moteur du développement.
